

Réf: Dossier 424073

Avis de constitution

SOCIETE « ELITE AFRICA GENERAL TRADING » en abrégé « ELITE AGT »

Siège Abidjan, Plateau boulevard cadre SIPF, cité  
Ran logement H9, en face du conseil constitutionnel., Lot  
0, Ilot 0

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 16/05/2025 reçus par Me Angelin Olivier YABLAI, et enregistrés au CEPICI le 20/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ELITE AFRICA GENERAL TRADING

» en abrégé « ELITE AGT »

Objet : -Commercialisation de matériels; -Distribution et vente de tous types de vêtements en balles; - Commercialisation de produits cosmétiques; -Diverses activités de développement agricoles; Importation et exportation de produits agricoles. Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires et connexes.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Plateau boulevard cadre SIPF, cité  
Ran logement H9, en face du conseil constitutionnel., Lot  
0, Ilot 0

Dirigeant(s) M SORE LACINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03583 du 08/08/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°47349/GTCA/RC/2025 du 08/08/2025

